

Au-delà du diplôme, les caractéristiques personnelles et familiales influent sur l'insertion professionnelle des jeunes

Insee Analyses Pays de la Loire • n° 107 • Novembre 2022



Le parcours d'insertion professionnelle d'un jeune est à l'intersection de plusieurs facteurs qui peuvent interagir entre eux. Si le diplôme reste important dans l'accès à l'emploi, d'autres caractéristiques individuelles influent sur les parcours d'insertion des jeunes. C'est notamment le cas de la parentalité, du déficit d'expérience professionnelle ou encore de la mobilité. En outre, selon leur dynamisme et leur tissu économique local, les territoires peuvent proposer plus ou moins d'opportunités d'emploi aux jeunes.

En 2021, dans les Pays de la Loire, 16,5 % des moins de 25 ans sont au chômage au sens du Bureau International du Travail, contre 6,5 % pour l'ensemble de la population. Si les jeunes sont plus fortement touchés par le chômage et plus exposés à la conjoncture économique, le constat est cependant à nuancer. Il s'agit en effet d'une population hétérogène : leurs parcours d'insertion professionnelle sont multiples en fonction de leur formation initiale, de leurs caractéristiques propres et du métier qu'ils choisissent. Les dispositifs publics favorisant l'insertion professionnelle des jeunes doivent donc répondre à des besoins différenciés. Les acteurs publics doivent comprendre les facteurs structurels qui influent sur l'insertion et sa durabilité afin de proposer le meilleur dispositif à chaque jeune et de faire évoluer les mesures existantes si nécessaire.

La période 2014-2019 offre un recul suffisant pour appréhender les logiques d'insertion à l'œuvre avant la phase de pandémie. En 2014, dans les Pays de la Loire, 82 810 jeunes de 18 à 25 ans se sont inscrits à Pôle emploi ► **figure 1**. Dans les cinq années suivantes, 60 % sont accompagnés étroitement par Pôle emploi ou déclarent à ce dernier avoir trouvé un emploi. Parmi les autres (40 %), plusieurs situations se distinguent. Une première catégorie sort des listes rapidement sans motif connu (défauts d'actualisation, déménagement, etc.) et n'y revient pas. Parmi

eux, les jeunes ne pouvant pas prétendre à une indemnisation chômage, les non-diplômés et les habitants en milieu urbain sont plus présents. Une deuxième catégorie sort plus tardivement mais durablement des listes sans motif connu. Il s'agit là, plus souvent, de jeunes indemnisables, de niveau d'études supérieur au baccalauréat (bac), résidant en milieu rural, ou recherchant un emploi dans la construction. D'après une estimation nationale de l'enquête Sortants de la Dares, 53 % des défauts d'actualisation des 18-25 ans en septembre 2021 correspondent en réalité à des reprises d'emploi non déclarées à Pôle emploi. Enfin, d'autres ont un parcours trop atypique pour être caractérisé.

La suite de cette étude porte uniquement sur les 60 % de jeunes dont l'essentiel du

parcours peut être analysé entre 2014 et 2019, soit près de 50 000 jeunes. Très spécifique, la période liée à la pandémie de Covid-19 donne lieu à une analyse antérieure ► **pour en savoir plus**.

Des parcours d'insertion professionnelle hétérogènes

Au cours des cinq années qui suivent l'inscription à Pôle emploi, parmi les 49 960 jeunes dont on peut qualifier la trajectoire entre 2014 et 2019, plusieurs profils de parcours se distinguent ► **méthode**. Près d'un tiers de ces jeunes ont des facilités d'insertion sur le marché du travail, avec un temps d'accès à l'emploi plus ou moins long. Plus précisément, ils sont 21 % à trouver un emploi (y compris en

► 1. Répartition par parcours type des jeunes entrants de 2014 dans les Pays de la Loire

	Effectifs cohorte 2014	Part (en %)
Insertion rapide et durable	10 300	21
Insertion plus lente mais durable	4 830	10
Allers-retours emploi-chômage	10 240	20
Insertion rapide mais ambiguë	7 710	15
Difficultés modérées d'insertion	8 140	16
Grandes difficultés d'insertion	8 740	18
Ensemble hors sorties de liste	49 960	100
Sortie des listes rapide et durable	19 440	
Sortie des listes tardive mais durable	11 950	
Autres situations	1 460	
Ensemble	82 810	

Source : Pôle emploi, Fichier Historique Statistique (FHS) du 1^{er} trimestre 2021, calculs Insee.

En partenariat avec :

activité réduite longue) dans les six mois suivant leur inscription, et à l'occuper durablement ► **figure 2**. Cinq ans après leur inscription, 85 % de ces jeunes sont encore en emploi. Pour d'autres jeunes (10 %), l'accès à l'emploi est plus tardif mais se maintient durablement pendant les cinq ans.

Plus d'un tiers des jeunes ont des trajectoires d'insertion plus ambivalentes. Les allers-retours fréquents entre emploi et **chômage** concernent 20 % des jeunes. Cinq ans après leur inscription, seuls 43 % d'entre eux ont un emploi et 20 % sont encore au chômage. D'autres (15 %) sortent « positivement » et rapidement du chômage, souvent sous forme d'activité réduite longue, mais leur insertion pendant les cinq ans reste plus ambiguë à qualifier, leur parcours n'étant observé que partiellement par Pôle emploi.

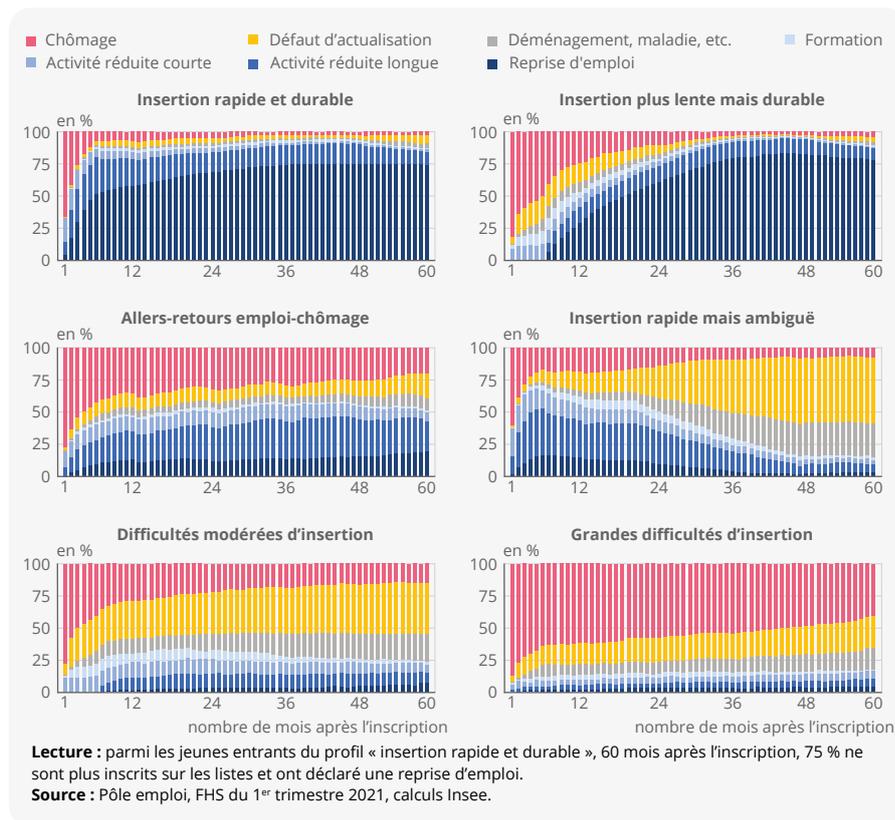
Pour le tiers restant, de plus grandes difficultés sont présentes. Leur parcours est émaillé d'épisodes de chômage plus ou moins récurrents ou durables. Durant les cinq ans, 18 % des jeunes connaissent de grandes difficultés et cumulent au moins deux ans de chômage. Un an après leur inscription, 61 % d'entre eux sont au chômage et 40 % le sont encore cinq ans après. Enfin, 16 % des jeunes rencontrent des difficultés plus modérées : ils sont nombreux à connaître une longue période d'activité réduite courte ou encore des changements de statuts très fréquents.

Le rôle déterminant du diplôme sur l'insertion des jeunes

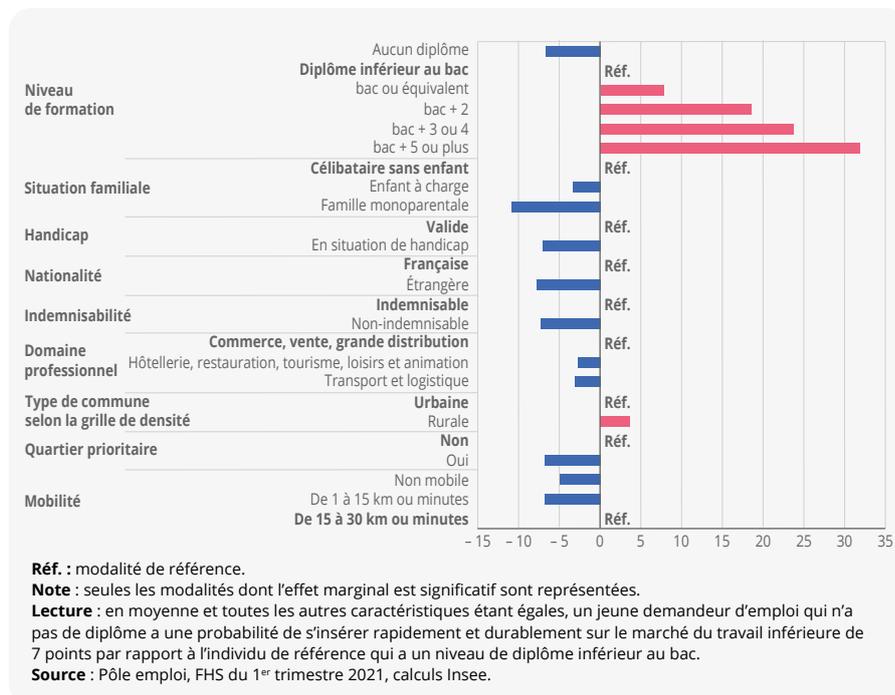
Le niveau de diplôme est le facteur qui influe le plus sur le parcours d'insertion des moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi. L'insertion professionnelle est plus aisée pour les jeunes qui ont au moins le bac, soit 58 % des entrants. Toutes choses égales par ailleurs, un jeune avec un niveau de formation équivalent au bac a une probabilité de s'insérer rapidement et durablement sur le marché du travail supérieure de 8 points par rapport à un jeune avec un niveau inférieur au bac ► **figure 3**. Plus le niveau de formation est élevé, plus cette probabilité est grande : elle est supérieure de 19 points pour les niveaux bac + 2 et atteint + 32 points pour les bac + 5 ou plus. En outre, les jeunes avec un niveau de formation au moins égal à bac + 2 ont moins de risques d'être soumis à des allers-retours fréquents entre emploi et chômage.

A contrario, l'accès à l'emploi est plus délicat et souvent différé pour les jeunes sans diplôme (3 % des entrants). Ces derniers ont une probabilité de connaître de grandes difficultés d'insertion supérieure de 13 points par rapport à un

► 2. Situation en fin de mois des jeunes entrants de 2014 dans les Pays de la Loire, par parcours type pendant cinq ans



► 3. Les déterminants de l'accès à l'emploi rapide et durable pour les jeunes demandeurs d'emploi de 2014 dans les Pays de la Loire



jeune diplômé. La tendance à l'élévation des formations durant les dernières décennies est de nature à augmenter la fracture sociale entre les diplômés et les sortants de l'école sans diplôme. Si le diplôme reste un critère central de recrutement, d'autres leviers ou freins périphériques influent sur l'entrée sur le marché du travail.

La parentalité a un impact sur les parcours d'insertion

L'articulation entre vie familiale et vie professionnelle peut constituer un frein à l'insertion pour les jeunes demandeurs d'emploi. Ils sont 11 % à avoir au moins un enfant à charge au moment de leur inscription. Toutes choses égales par ailleurs,

un jeune avec un ou plusieurs enfants, qu'il soit ou non en couple, a une probabilité de s'insérer rapidement et durablement inférieure de 3 points par rapport à un jeune célibataire sans enfant. Ce constat s'accroît pour les jeunes mères ou pères d'une famille monoparentale (4 % des entrants), l'écart s'élève alors à - 11 points. Pour eux, les obstacles persistent pendant les cinq ans analysés avec une probabilité d'être confronté à de grandes difficultés d'insertion nettement plus élevée que pour les jeunes célibataires sans enfant.

L'état de santé ou la nationalité peuvent également être des freins à l'insertion durable sur le marché du travail. Les jeunes en situation de handicap, qui représentent 2 % des entrants, ont une probabilité de s'insérer rapidement et durablement inférieure de 7 points par rapport aux jeunes valides. En outre, leur probabilité d'appartenir au profil « grandes difficultés d'insertion » est nettement plus élevée (+ 15 points). Toutes choses égales par ailleurs, les jeunes de nationalité étrangère (4 % des entrants) ont plus de risques de faire des navettes fréquentes entre emploi et chômage (+ 7 points par rapport aux jeunes Français). En effet, ils sont plus souvent confrontés à une grande précarité dans l'emploi, avec des contrats temporaires (contrats à durée déterminée - CDD - et intérim) et un temps partiel contraint plus fréquents ► **pour en savoir plus**. En revanche, leurs probabilités d'être confrontés à de grandes difficultés ou d'accéder plus facilement à un emploi durable ne sont pas significativement différentes de celles des jeunes de nationalité française.

Le déficit d'expérience peut entraver l'insertion

Plus de la moitié des jeunes s'inscrivant à Pôle emploi ne sont pas indemnisables par l'assurance chômage, le plus souvent parce qu'ils n'ont pas encore ou pas assez d'expérience professionnelle. Toutes choses égales par ailleurs, les jeunes non indemnisables ont une plus faible probabilité de retrouver un emploi rapidement et durablement (- 7 points par rapport aux indemnisables). En outre, les difficultés perdurent durant les cinq ans, et leur probabilité de connaître de grandes difficultés d'insertion est plus grande (+ 8 points). Critère de recrutement pour les employeurs, le manque d'expérience professionnelle constitue donc un risque pour les jeunes. Le développement des formations en apprentissage peut apporter une réponse partielle à ces difficultés. La prolongation de la recherche peut également renforcer les difficultés matérielles pour accéder à un emploi ou compliquer l'achat d'une voiture par exemple.

Le **domaine professionnel** recherché par le jeune demandeur constitue un autre

déterminant de la trajectoire, certains domaines étant plus ou moins favorables à une insertion durable. Les jeunes recherchant un emploi dans l'industrie ou la construction, bâtiments et travaux publics (BTP), ont des parcours d'insertion plus favorables, dans une région largement tournée vers la sphère productive. Les jeunes recherchant un emploi dans l'hôtellerie-restauration-tourisme ou le transport et logistique sont plus souvent confrontés à des allers-retours fréquents entre emploi et chômage. Les premiers sont confrontés à la fréquente saisonnalité de ces emplois et les seconds travaillent plus souvent en intérim. Si ces formes d'emploi peuvent être subies, il peut aussi s'agir d'un choix. En

effet, les transformations économiques et sociales conduisent à une remise en cause de l'unicité de la norme d'emploi à durée indéterminée et à temps complet.

Une insertion plus aisée pour les jeunes des milieux ruraux

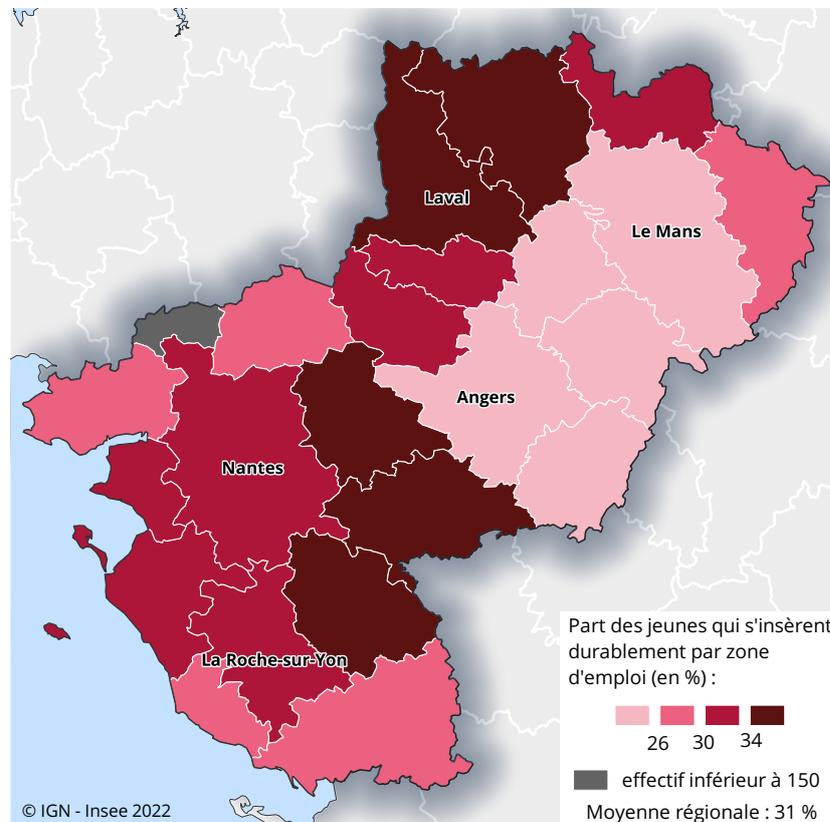
Bien que les 18-25 ans habitent plus souvent dans les grandes villes que les autres tranches d'âge, les jeunes habitant en milieu rural représentent tout de même 42 % des entrants à Pôle emploi. Toutes choses égales par ailleurs, les ruraux ont une probabilité plus grande de s'insérer rapidement et

► Encadré 1 - Des variations territoriales en matière d'insertion

Les différents déterminants mis en avant dans cette étude sont plus ou moins prononcés selon les territoires, avec des domaines professionnels ou des profils de jeunes plus présents dans certaines zones d'emploi. En fonction de leur dynamisme et de leur tissu économique local, les territoires proposent aussi plus ou moins d'opportunités d'emploi aux jeunes.

Les jeunes résidant dans les zones d'emploi situées le long d'un axe Nord-Sud allant de Mayenne aux Herbiers bénéficient de parcours d'insertion plus favorables. L'industrie prédomine dans ces territoires et est pourvoyeuse de nombreux emplois (notamment intérimaires et CDD), le taux de chômage y est faible. Dans les zones d'emploi du littoral, en particulier au sud de l'estuaire de la Loire, les jeunes sont plus souvent confrontés à des allers-retours fréquents entre emploi et chômage. En effet, ces territoires, à forte orientation touristique, offrent plus d'emplois saisonniers. Les zones d'emploi d'Angers et du Mans, confrontées à un taux de chômage plus élevé, sont celles où les jeunes rencontrent plus de difficultés d'insertion. Enfin, les jeunes de la zone d'emploi de Saumur rencontrent aussi de nombreuses difficultés. Le déficit d'emplois structurant sur ce territoire et le plus faible niveau de formation des jeunes pèsent notamment sur l'accès à l'emploi.

► Part des jeunes inscrits à Pôle emploi en 2014 qui s'insèrent durablement, par zone d'emploi dans les Pays de la Loire



Note : l'insertion durable signifie ici l'appartenance à l'un des deux parcours types les plus favorables.
Lecture : parmi les jeunes entrants de 2014 de la zone d'emploi de Saumur, 21 % s'insèrent durablement sur le marché du travail dans les cinq années suivant l'inscription (contre 31 % en moyenne régionale).
Source : Pôle emploi, FHS du 1^{er} trimestre 2021, calculs Insee.

durablement (+ 4 points). Les domaines de l'industrie et de la construction continuent à structurer fortement l'emploi rural dans la région. En outre, l'appartenance au territoire et le réseau local peuvent favoriser leur insertion.

A *contrario*, les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la ville (6 % des entrants) sont pénalisés dans l'accès à l'emploi. Toutes choses égales par ailleurs, ils ont un risque d'être confrontés à de grandes difficultés d'insertion supérieur aux jeunes n'y résidant pas (+ 7 points). Au-delà de leurs caractéristiques sociodémographiques et scolaires qui

présentent sur leur insertion, ils peuvent pâtir de discriminations sur le marché du travail liées à la stigmatisation du quartier où ils résident.

Si l'accès à l'emploi durable est plus compliqué sur certains territoires ► **encadré 1**, la mobilité peut pallier cet écueil, pour ceux qui le peuvent. Alors que la moitié des jeunes déclare pouvoir faire entre 15 et 30 km pour aller travailler, 14 % des jeunes ne peuvent pas faire plus de 15 km et 4 % ne sont pas mobiles du tout. Or, le manque de mobilité freine l'insertion. Il implique des mécanismes différents selon que le

jeune réside en milieu rural ou dans un quartier prioritaire. Pour les premiers, c'est souvent lié à l'absence de permis ou de voiture ; alors que pour les seconds les freins sont plus souvent psychosociologiques. ●

Maëlle Fontaine, Christelle Manceau (Insee),
Benoît Drapeau (ARML Pays de la Loire)

Retrouvez plus de données en
téléchargement sur www.insee.fr

► Méthode

L'étude porte sur les **demandeurs d'emploi âgés de 18 à 25 ans** s'inscrivant à Pôle emploi en catégorie A, B ou C en 2014. Les réinscriptions rapides (de moins de 15 jours) font l'objet de recouvrements.

La **trajectoire** est mesurée à partir de 60 « photographies » mensuelles successives de la situation du jeune en fin de mois, à partir de son inscription et pendant les cinq années suivantes. Chaque photographie peut correspondre à sept états possibles : reprise d'emploi (incluant contrats aidés et créations d'entreprises), activité réduite courte ou longue, formation, défaut d'actualisation, chômage, ou autre situation (déménagement dans une autre région, arrêt de recherche d'emploi pour maladie, maternité ou accident du travail, etc.).

La **typologie** en sept parcours types est inspirée du résultat de la méthode d'appariement optimal [Lesnard, de Saint Pol, 2006], mais est traduite par des critères plus simples. **L'appartenance à une classe est conditionnée par la non-appartenance à une classe précédente**, selon l'ordre suivant :

- **Allers-retours emploi-chômage** : au moins trois sorties « positives » du chômage (reprise d'emploi ou catégorie C), au moins trois entrées au chômage, et au moins 12 mois dans chacune de ces situations ;
- **Insertion rapide et durable** : sortie positive dans les six mois après l'inscription et un critère de durabilité de cette situation ;
- **Insertion plus lente mais durable** : sortie positive après six mois et même critère de durabilité que la classe précédente ;
- **Grandes difficultés d'insertion** : au moins 24 mois au chômage ;
- **Sorties des listes durables (exclus du champ de l'étude)** : au moins 40 mois de défaut d'actualisation ou d'autre sortie pour motif inconnu ;
- **Insertion rapide mais ambiguë** : sortie positive dans les six mois après l'inscription ou au moins 24 mois en sortie positive ;
- **Difficultés modérées d'insertion** : au moins 12 mois au chômage ou au moins 30 mois en catégorie A ou B ou au moins huit changements de statuts pendant cinq ans.

Dans la cohorte, 2 % des individus n'appartiennent à aucune des classes ainsi définies, car leur parcours est trop atypique, notamment en raison de nombreuses formations suivies.

La **régression logistique** (modèle logit) permet d'isoler les déterminants des parcours d'insertion et leurs effets spécifiques pris un à un, les autres variables étant contrôlées. Elle mesure le lien statistique entre les caractéristiques du jeune demandeur d'emploi et le fait d'appartenir à l'une des classes définies ci-dessus. Six régressions binomiales sont effectuées, pour chacune des classes.

L'**effet marginal individuel** mesure l'effet dû à la seule variation d'une variable sur la probabilité d'être dans l'un ou l'autre des parcours types d'insertion, toutes les autres caractéristiques étant maintenues constantes. L'**effet marginal moyen** est calculé comme la moyenne des effets marginaux individuels. Il mesure l'écart à une situation de référence et s'exprime en écart de points de pourcentage.

► Pour en savoir plus

- Fontaine M., Manceau C., « Parcours d'insertion des jeunes en 2020 : entre brève pause et difficultés durables », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 97, novembre 2021.
- Gouyon M., « Comment la situation des jeunes sur le marché du travail évolue-t-elle pendant la crise sanitaire ? », *Dares Focus* n° 40, août 2022.
- Chesnel H., Féfeu L., « Entrée plus difficile dans la vie active, surtout pour les jeunes peu diplômés », *Insee Flash Pays de la Loire* n° 109, mars 2021.
- Bagein G., « Les sortants des catégories A, B et C de Pôle emploi en 2018 », *Dares Résultats* n° 29, septembre 2020.
- Athari E. et al., « Le rôle des origines dans la persistance des inégalités d'emploi et de salaire », In *Insee Références, édition 2019 – Dossier*, juillet 2019.

► Encadré 2 – Missions locales

Partenaires de Pôle emploi, les 21 Missions locales accueillent 48 000 jeunes, soit un jeune sur dix dans la région. La part des jeunes peu formés (avec un niveau inférieur au bac) représente six jeunes sur dix accompagnés en 2021. Si plus de huit jeunes sur dix viennent avec une demande d'emploi et de projet professionnel, le rôle des Missions locales est aussi de permettre d'accéder à des droits, dont l'inscription à Pôle emploi. Durant la période d'étude, de nouveaux besoins d'accompagnement apparaissent chez les jeunes suivis par les Missions locales, dans le domaine de la santé par exemple.

[ARML Pays de la Loire, I-Milo 2021]

► Définitions

L'**insertion** est entendue au sens du marché du travail et non au sens de difficultés sociales.

Les **14 domaines professionnels** sont des regroupements de codes du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome), utilisés par Pôle emploi. Ils s'appuient sur la proximité des métiers et non sur le secteur d'activité.

Le **chômage** correspond dans cette étude à l'inscription à Pôle emploi en catégorie A, et non à la définition du BIT, sauf mention contraire. Les demandeurs d'emploi en **activité réduite** travaillent tout en étant tenus de rechercher activement un emploi : ils sont alors comptabilisés en catégorie B (courte : 78 heures ou moins dans le mois) ou C (longue : plus de 78 heures).

► Source

Le **fichier historique statistique (FHS)** contient l'historique des périodes d'inscription sur les listes de demandeurs d'emploi pour toutes les personnes ayant été inscrites au moins deux jours.

